

Journée de Formation Annuelle

Douleur, escarre et soins palliatifs

9 h 00 Accueil des participants

9 h 30 Les dispositions générales de la loi Léonetti

Équipe des Soins palliatifs gériatrique (CHU Bordeaux)

10 h 00 Les escarres en soins palliatifs

Dr Pascale VASSAL (CHU Saint-Étienne)

10 h 30 Pause / Visite des stands

11 h 00 Atelier - groupes et restitution

12 h 30 Déjeuner

13 h 30 PERSE

14 h 15 Évaluer la douleur chez les malades porteurs d'escarre

Collectif Doloplus

14 h 45 Spécificités de la prise en charge thérapeutique de la douleur dans le domaine des escarres

Dr Yves PASSADORI (CH Mulhouse) et Dr Jean-Marc MICHEL (CH Colmar)

15 h 15 Pause / Visite des stands

15 h 45 Le rôle des soignants dans la PEC de la douleur du malade porteur d'escarres

Mme Cathy LE NAVENTURE (CH Gonesse)

16 h 15 Douleur et escarre, prise en charge locale et non médicamenteuse

Dr Isabelle DEFOUILLOY (CHU Amiens)

16 h 45 Conclusion de la journée

ESPACE DU CENTENAIRE
Salle de conférence & événements Paris Gare de Lyon

Accès Piétons :

189 rue de Bercy
ou 54 quai de la Rapée
Paris XII^e

Métro :

Stations Gare de Lyon (lignes 1 et 14)
ou Gare d'Austerlitz (lignes 5 et 10).

RER :

Station Gare de Lyon, lignes A et D.

Autobus :

Lignes 20, 24, 29, 57, 61, 63 et 91.

Voiture :

Périphérique, sortie Porte de Bercy
direction Paris - Centre/Gare de Lyon.
Parking public (VINCI) à 1 min.

© PATP - DUPUY Diéler

BULLETIN DE PARTICIPATION P.E.R.S.E. AVRIL 2012 • www.escarre-perse.com

Je désire participer* à la journée de formation annuelle P.E.R.S.E. du jeudi 5 avril 2012:

Tarif adhérent

à jour de cotisation et d'abonnement à P.E.R.S.E.

La journée: 120 €

Tarif non-adhérent

La journée: 160 €

À retourner accompagné du règlement à l'ordre
de P.E.R.S.E. à l'adresse suivante:
Techni Média Services - PERSE Avril 2012
BP 225 - 85602 Montaigu Cedex

N° FORMATION CONTINUE : 52 72 009 54 72

M^{me} M^{lle} M. Dr Pr

Nom: Prénom:

Fonction:

Établissement:

Adresse:

CP: Ville:

Tél. Port. : Fax:

E-mail:

CACHET OBLIGATOIRE
SI PRISE EN CHARGE
PAR L'ÉTABLISSEMENT

PROG PERSE AVRIL 2012 - 11012012